

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0293

commune (s) : Saint Priest

objet : **Indemnisation d'éviction agricole au profit de Mme Josette Chosson, titulaire d'un bail verbal sur une parcelle propriété de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Coordination Lyon

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro 27 de la section DV pour une surface de 20 410 mètres carrés à Saint Priest.

Cette parcelle a été acquise pour l'emplacement réservé de voirie BUE et la liaison entre l'impasse d'Auvergne et le chemin du Charbonnier, appartenant aux conjoints Chosson, selon la délibération n° 2001-6481 en date du 27 mars 2001.

Madame Josette Chosson, exploitante agricole en titre en vertu d'un bail verbal, doit être indemnisée en contrepartie de la libération des lieux.

Conformément à l'avis des services fiscaux, selon leur rapport n° 2001-0319-12 et au tarif habituel en la matière, madame Josette Chosson peut prétendre au versement d'une indemnité calculée sur la base de 2,79 F le mètre carré, soit 8 681 € (56 943,63 F) ;

Vu ladite convention d'indemnisation agricole ;

Vu le rapport n° 2001-0319-12 des services fiscaux ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-6481 en date du 27 mars 2001 et n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve la convention d'indemnisation agricole.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que tout document permettant le règlement de l'indemnité d'éviction agricole.

3° - Cette somme, d'un montant de 8 681 € (56 943,63 F), sera à inscrire en dépenses au budget général de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 478.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

